

SOCIÉTÉ

MORALE

- Ils sont réunis jusqu'à ce soir en congrès à Montpellier
- Ils souhaitent se doter d'un code de déontologie

LES DÉTECTIVES EN QUÊTE DE VERTU

Pour mieux encadrer leur profession, les détectives vont se doter d'un code de déontologie, officiellement présenté à l'occasion du 8^e congrès national des agents de recherches, qui se déroule jusqu'à ce soir à Montpellier.

Près de 200 spécialistes de la filature, sur les quelque 2 000 agences de détectives enregistrées dans les préfectures de France, sont attendus au palais des congrès de la ville, où siège l'Institut national de formation des agents de recherche.

« Après avoir lancé il y a deux ans, un ordre des détectives, il était normal de s'occuper des questions de discipline et de prévoir des sanctions pour ceux qui dérapent. Il nous fallait donc un code de déontologie, comme nous le réclamait d'ailleurs le ministère de l'Intérieur », explique Roger-Marc Moreau, porte-parole de la commission interprofessionnelle des agents de recherche.

Abordant les grands principes généraux comme les conditions concrètes d'exercice, le code commence par cette règle d'or : « Toute action doit s'appuyer sur trois critères fondamentaux et indissociables : la légalité, la légitimité et la moralité des causes à défendre ».

PAS DE CUMULS AVEC CERTAINES PROFESSIONS

« Lorsqu'un détective-agent de recherches se rend compte que le but poursuivi par son mandat est immoral, illicite ou illégal, il doit immédiatement cesser toutes ses investigations », avertit la nouvelle bible des spécialistes de la fila-

ture. Le code rappelle également l'impossibilité de cumuler ce métier avec certaines professions telles que les activités privées de surveillance, de gardiennage ou de transport de fonds.

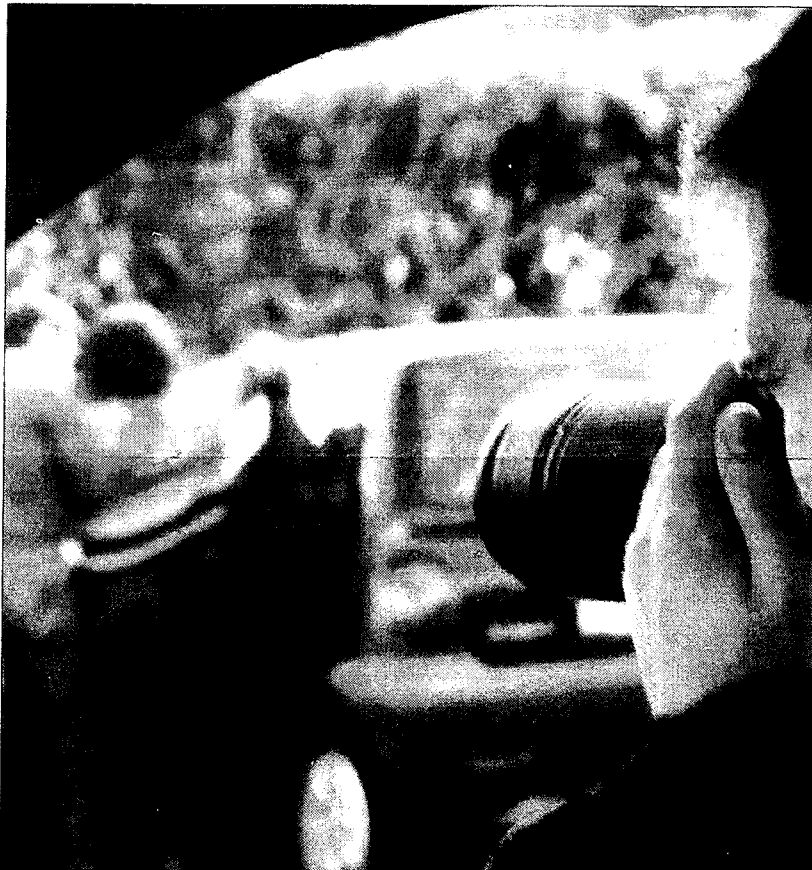
Parmi les autres activités défendues figurent les fonctionnaires, les employés d'une agence matrimoniale ou de rencontres, d'un débit de boissons, d'un restaurant, d'un hôtel ou d'un cercle de jeux, ainsi que toutes les professions ayant trait à la voyance ou à la divination.

Le texte souligne également, au chapitre des rapports avec la clientèle, qu'un détective ne peut, en principe, « accepter de mission d'une personne non identifiée ou qui refuse de dévoiler son identité ».

« PLEINE ET ENTIÈRE RECONNAISSANCE »

Outre la publication de ces règles déontologiques, le congrès de la profession revêt cette année un caractère exceptionnel. Les détectives se félicitent ainsi d'avoir enfin obtenu une « pleine et entière reconnaissance » pour leur métier, à travers la récente loi du 18 mars 2003 qui prévoit la délivrance d'un agrément pour les agents de recherche.

« Cette loi modifie largement notre cadre de travail. Avant, le futur professionnel n'avait qu'une obligation de déclaration. Désormais, l'Etat doit délivrer un agrément. Il s'engage ainsi sur le professionnalisme des candidats, aussi bien pour leur probité que leur compétence », a précisé le porte-parole des détectives. ■



■ En France, on compte environ 2 000 agences de détectives. Photo DDM - Michel LABONNE.

«De la patience et de la ténacité»

Jean Christophe Aru a un look de jeune cadre dynamique. Cet ancien militaire a créé sa société d'investigations (InvestigaFrance) à Aix-en-Provence en 1989. Aujourd'hui, il emploie 5 enquêteurs au service d'entreprises qui veulent mettre un terme au coulage, à la concurrence déloyale ou la contrefaçon. Les dirigeants de compagnie sont très demandeurs d'enquête pour connaître les personnes avec qui elles passent des contrats. Quand il n'a pas recours aux technologies, Jean Christophe Aru travaille selon les bonnes vieilles méthodes d'enquête de filature et de surveillance. « Savoir attendre, sans bouger, sans perdre de vue l'objectif, parfois pendant des heures, parfois sous la pluie. Cela nécessite d'avoir une parfaite

hygiène de vie, d'être en très bonne santé physique et psychologique. Cela nécessite des qualités d'observation, de patience, de ténacité et de discrétion » explique-t-il. Il y a bien longtemps qu'InvestigaFrance ne traite plus des fameux constats d'adultères qui ont fait la réputation de la profession. « Les divorces se traitent aujourd'hui très généralement à l'amiable », explique-t-il. Les affaires dites civiles ne représentent plus que 30 % de l'activité de son cabinet alors que l'essentiel des enquêtes est mené à destination industrielle ou commerciale. « Et encore dans les affaires civiles, nous avons de plus en plus de recherche d'enfants enlevés par l'un des conjoints », poursuit-il. Comme ses confrères, il travaille le

plus souvent pour le compte d'avocats d'affaires pour comme il dit « administrer la preuve » devant l'institution judiciaire. « Mais pas n'importe quelle preuve et sûrement pas acquise dans n'importe quelle condition. Elles seront automatiquement rejetées par le tribunal. Raison de plus pour agir avec discernement et surtout une parfaite connaissance du droit », explique-t-il. Quand à ses prérogatives judiciaires, elles ne dépassent pas celles du quidam moyen qui doit demander la permission d'entrer dans une propriété privée. Ou d'intervenir en flagrant délit comme pourrait le faire un passant, sans arme, puis en alertant la police. La tapageuse réputation des détectives en prend un coup. ■

Christian GOUTORBE.

Les Sherlock Holmes d'aujourd'hui

On les imagine volontiers postés au coin d'une rue, la tête engoncée dans un imper défraîchi, la clope au bec et le regard barré par un chapeau trop grand. En réalité, il n'en est rien. Les Sherlock Holmes des temps modernes n'ont rien à voir avec ces clichés poussièreux.

Ils auraient plutôt tendance à se fondre dans la masse. Ce sont des citoyens lambda. En France, on enregistre près de 2 000 agences de détectives. Mais, le chiffre reste difficile à évaluer en raison du turnover qui règne dans la profession. En effet, il s'agit d'une voca-

tion tentante notamment en raison des honoraires pratiqués. Mais beaucoup d'apprentis détectives déchantent assez rapidement. Et ce d'autant que n'importe qui peut s'autoproclamer détective. Aucune formation professionnelle ou universitaire n'est requise.